



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'Espace Cambrésis (salle de l'auditorium) sur convocation qui lui a été adressée le vingt et un janvier deux mille vingt-deux, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

58 membres sont présents avec voix délibérative (sur 84 délégués), le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Membres présents avec voix délibérative (58- 50 Titulaires et 8 suppléants) :

Communauté d'agglomération de Cambrai (29 votants – 23 titulaires – 6 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|--|------------------------|--------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 10. Dominique GAILLARD | 20. Maryvone RINGEVAL |
| 2. Yvette BLANCHARD | 11. Christian DUMONT | 21. Francis NOBLECOURT |
| 3. Pascal BRUNIAUX | 12. Olivier GOBERT, | 22. Michel PRETTRE |
| 4. Marie-Bernadette BUISSET-
LAVALARD | 13. Jean-Claude GUINET | 23. Sylvain TRANOY |
| 5. Eddy DHERBECOURT | 14. Marc LANGLAIS | 24. Bernard DEBUT(S) |
| 6. Jean-Marie DEVILERS | 15. Fernande LAMOURET | 25. Alban DOBREMETS (S) |
| 7. Pascal DUEZ | 16. Bruno LEFEBVRE | 26. Claude LECLERCQ (S) |
| 8. Jacques DENOYELLE | 17. Yves MARECAILLE | 27. Fabrice LEFEBVRE |
| 9. Jean FICHAUX | 18. Pascal MOMPACH | 28. Daniel PREVOST (S) |
| | 19. Karine MORELLE | 29. Thérèse WARGNIES (S) |

Présents sans procuration (S) :

Jean-Paul BASSELET,
Marie Danielle CHEVALIER
Marie-Anne DELEVALLEE
Bernadette GODET
Jeanine HOSSELET
Martine LABALETTE

OBJET : ADHESION 2022

Le-Président rappelle que le Pays du Cambresis adhère depuis plusieurs années déjà à différentes structures nationales qui lui sont d'un soutien dans le quotidien de ses missions :

- Fédération nationale des SCoT qui est un :
 - lieu d'échanges et de formation pour les membres
 - représentant du « monde des SCoT » après des instances de l'État et des divers partenaires de l'aménagement du territoire
 - lieu de réflexion et de prospective
- ANPP qui :
 - appui l'expression nationale des Pays
 - mutualise et facilite les transferts de savoir-faire à travers une mise en réseau horizontale
 - favorise l'enrichissement des contrats de Pays
- LEADER France qui :
 - représente les GALs dans les instances nationales et européennes
 - Accompagne dans la mise en œuvre du programme
 - consolide et anime le réseau des GAL et les partenariats

Le-Président souligne que ces adhésions sont nécessaires car ces structures délivrent des sources d'informations juridiques, techniques, importantes et nécessaires dans la gestion des projets.

;

Il est proposé de :

- Approuver l'adhésion à
 - La fédération nationale des Scot,
 - L'ANPP,
 - LEADER France
- Prendre en charge les cotisations annuelles 2022 respectives
- Autoriser le président à signer tout document s'y afférent

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Publié le - 1 FEV. 2022

Certifié exécutoire le - 1 FEV. 2022

Le Président,

Sylvain TRANOY



Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le